Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 060-216003434-20261007-D87_2026-BF

LAMORLAYE
LA VILLE PARC AUX PORTES DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	**29**	**29**

Quorum = 15
Nombre de présents = 27
Nombre de pouvoirs = 2
Nombre de votants = 29

N°87

Date de convocation
30 septembre 2026

Séance du 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six .....

Le sept octobre .....

à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire

PRESENTS : M. MOULA N., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. RESSIAN F., Mme KLOECKNER C., M. BARBIER J-M., Mme PENING B., M. CLAYE G., Mme COIGNOUX C., M. LEGUÉ P., Mme TESSIER N., Mme MARCEILLE K-L, Mme VERBRUGGHE V., M. ROUX M., Mme WILLI F., Mme SUBERVILLE A., M. PAJKIC N., M. JOUANNE A., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT-GAUZENTES E., M. KADDOURI A., Mme COQUILLARD V., M. ZIMELIOVITCH O., Mme LE GOUEZ A.

ABSENTS REPRESENTÉS :
M. FACQ J-M. par M. MARCHAL J-M.
Mme CUNNINGTON D. par Mme CHANI Y.

ABSENTS : ---

Secrétaire de séance : Mme CARON V.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

OBJET : Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2026 BP Ville

VU l'article L.2311-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU la délibération n° 54 du 27 avril 2026 portant approbation du budget 2026,

CONSIDERANT que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par le Conseil Municipal qui vote alors des décisions modificatives,

CONSIDERANT que les décisions modificatives résultent ainsi des ajustements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget primitif ou de dépenses ou de recettes nouvelles à y inscrire,

CONSIDERANT la présentation faite lors de la Commission « Ressources, Moyens Généraux et Services à la Population » en date du 18 septembre 2026,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le 14/10/2026
ID : 060-216003434-20261007-D87_2026-BF

Afin de couvrir les nouveaux besoins de la collectivité, il est proposé d'opérer les modifications budgétaires suivantes :

Section	Chapitre	Libellé	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Justification
Fonctionnement	011	Charges générales	1 000,00		Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes
	012	Personnel	59 000,00		Ajustement des effectifs et des compétences du personnel permettant de répondre aux besoins de la commune
	68	Dotations et dépréciations	- 314,00		Ajustement des provisions pour risques et contentieux
	013	Attenuations de charges		17 686,00	Remboursements sur rémunérations du personnel
	73	Impôts et taxes		20 000,00	Reversement du 1er tiers du DILICO
	76	Produits financiers		22 000,00	Placement de la trésorerie sur un Compte à Terme
TOTAL			**59 686,00**	**59 686,00**	**Equilibre réel**
Opérations d'ordre Fonctionnement	042	opérations d'ordre de transfert entre section	188 210,00		Ajustement des amortissements 2026
	042	opérations d'ordre de transfert entre section		19 170,00	Ajustement des amortissements 2026
	023	Virement à la section de fonctionnement	-169 040,00		Ajustement de l'autofinancement
Opérations d'ordre Investissement	040	opérations d'ordre de transfert entre section	19 170,00		Ajustement des amortissements 2026
	040	opérations d'ordre de transfert entre section		188 210,00	Ajustement des amortissements 2026
	021	Virement à la section d'investissement		-169 040,00	Ajustement de l'autofinancement
TOTAL			**38 340,00**	**38 340,00**	**Equilibre réel**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** l'ajustement des crédits afin de permettre de couvrir les nouveaux besoins du budget 2026, selon les modalités présentées ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment sa transmission au contrôle de légalité et sa notification au comptable public assignataire de la commune.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

Valérie CARON

DÉPARTEMENT DE L'OISE
VILLE DE LAMORLAYE

Le Maire

Nicolas MOULA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)